

## Carrières-sur-Seine, Ville zéro phyto

Dès janvier 2010, la Ville a engagé une démarche vers le « zéro phytosanitaire » et a fait le choix précurseur d'interdire l'usage des pesticides, bien avant l'application de la loi de transition énergétique (22 juillet 2015), qui interdit aux communes d'utiliser ces produits pour entretenir leurs espaces verts depuis le 1er janvier 2017.



Les « produits phytosanitaires » désignent toute préparation, contenant une ou plusieurs substances actives chimiques, destinée à protéger les végétaux contre des organismes nuisibles aux cultures (ravageurs, maladies...) ou à détruire les végétaux indésirables. Le terme plus générique de « pesticide » est parfois utilisé pour les désigner.

Lors de l'épandage de ces produits, seule une faible partie est absorbée par les plantes, le reste est stocké dans le sol et s'infiltré dans les eaux souterraines. Arnaud de Bourrousse et son équipe municipale, conscients des dangers que les trois principales catégories de pesticides (les herbicides, fongicides et insecticides) font peser sur la santé humaine, la pollinisation et les nappes phréatiques, ont engagé depuis janvier 2010 une démarche « zéro-phyto ». Traiter régulièrement son jardin avec des pesticides, c'est mettre en contact les enfants ou les animaux domestiques avec des produits potentiellement dangereux pour leur santé.

Depuis près de 7 ans, les agents des espaces verts de la ville n'utilisent plus de pesticides pour entretenir les espaces publics ou « traquer » les herbes folles. L'usage de ces produits phytosanitaires élimine des insectes utiles à la pollinisation des fleurs, plantes, dégrade la qualité des sols et fragilise les plantes elles-mêmes. « Convaincus de longue date de l'importance de ces enjeux de santé publique et désireux de préserver notre cadre de vie, nous avons fait ce choix précurseur du zéro-phyto, dès 2010, bien avant la Loi de transition énergétique, votée le 22 juillet 2015, explique Arnaud de Bourrousse ».